



Flash info #3 : Covid-19

Le 20 octobre 2020

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Avant toute chose, il est nécessaire d'appliquer les mesures administratives départementales et nationales. Les gestes de distanciation physique devront être respectés conformément à la réglementation en vigueur tout au long des journées de chasse et en tous lieux :

Cf. fiche « Application des gestes barrières à la chasse » :

http://www.fdc08.com/Download/COMMUNICATION_V2-affiche%20chasse%20COVID19.pdf

Cf. Arrêté préfectoral n°2020-204 du 17 octobre 2020 :

http://www.fdc08.com/Download/AP_2020_204_urgence%20sanitaire%20ardennes%20Covid-19.pdf

Cf. Communiqué de presse du 17 octobre 2020 :

http://www.fdc08.com/Download/CP_171020_MESURES%20COVID.pdf

Lors de vos battues, l'accueil des participants se fera en extérieur. Il faudra procéder à l'installation d'un distributeur de gel hydroalcoolique. Effectuez votre rond d'avant chasse à l'extérieur en **portant un masque** ou en **respectant la distanciation physique**. **Bien se laver les mains** et surtout pas de signature de règlement avec un stylo commun. Il est fortement conseillé d'envoyer par mail les différents règlements intérieur et de sécurité aux participants dans les jours précédents la chasse.

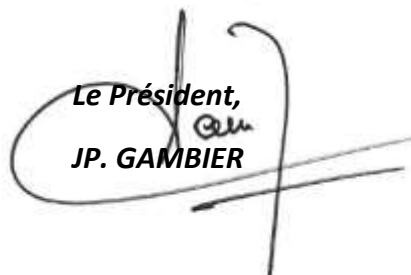
Tous les occupants d'un véhicule devront porter un masque lors des déplacements sur les parcelles chassées, pour se rendre au poste. Vous pourrez retirer votre masque à votre poste.

Concernant les repas de chasse, éviter les effets de « *concentration* ». Privilégiez les repas en extérieur. En cas de repas à l'intérieur dans un endroit clos, ouvrir l'espace, laisser les portes ouvertes, aérer et ventiler. Chaque participant prendra ses couverts, pas de passage de plats communs, pas de buffet avec libre-service) **avec un maximum de 6 personnes par table séparé d'1m50** (cf. fiche : *Repas de chasse* : http://www.fdc08.com/Download/COMMUNICATION_V2_Covid-repas-%C3%A0-la-chasse-FDC08%20-%20171020.pdf).

Lors de la découpe et du partage de la venaison, le port du masque sera vivement conseillé.

L'ensemble de ces mesures sont des mesures de bon sens, **ne prenez pas de risques, si vous présentez des symptômes de la maladie de la Covid-19, restez chez vous** et prévenez votre responsable de chasse dans les plus brefs délais.

Bien cordialement, en Saint-Hubert,


Le Président,
JP. GAMBIER